

Sommaire

- **Aides reconstitution de cheptel**
- **Soutien à la création de ressources alimentaires pour les abeilles : l'appel à projets FSAb 2022**
- **OMAA : observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère**



Aides reconstitution de cheptel

Si votre élevage (minimum 50 ruches) a subi des pertes de colonies équivalentes ou égales à 20 % vous pouvez faire une demande d'aide à la reconstitution de cheptel dans le cadre du dispositif régional Pays de la Loire (à condition de ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide de même nature du dispositif FranceAgriMer*). Ce dispositif régional est ouvert à tout apiculteur ayant son siège social en Pays de la Loire. **Dépôt des dossiers au plus tard le 15/10/2022** auprès de l'ADAPL mandatée pour gérer le dispositif. Contact : Adrian Chartin, (adapaysdelaloire@gmail.com) – Tél. 07 76 36 65 50.

En savoir plus sur le dispositif régional Pays de la Loire <https://www.adapl.org/aides-et-reglementation/les-aides-specifiques-a-lapiculture/aide-regionale-a-la-reconstitution-du-cheptel-apicole/>

* Pour savoir plus sur le calendrier, les conditions d'éligibilité et les montants financés par le dispositif FranceAgriMer [Repeuplement du Cheptel | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)).



Soutien à la création de ressources alimentaires pour les abeilles : l'appel à projets FSAb 2022

Le fonds de sauvegarde des abeilles a lancé son 4^e appel à projets. Comme les années passées, il vise à augmenter et diversifier la ressource alimentaire des abeilles et autres pollinisateurs. Les projets doivent être portés par un agriculteur, une agricultrice, un groupement d'agriculteurs ou une collectivité territoriale en lien avec un apiculteur.trice (délai de dépôt des dossiers : 31/10/2022). N'hésitez pas à relayer l'information auprès des acteurs concernés autour de vos ruchers ! En savoir plus. [Appel à projets 2022 – F.S.Ab : Le Fonds de Sauvegarde des Abeilles \(fsab.fr\)](#).



OMAA : observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère

Cet observatoire recense les événements de santé observés dans les ruchers afin de mieux comprendre ces phénomènes. Vous pouvez déclarer vos observations de mortalité ou d'affaiblissement de colonies d'abeilles et ainsi participer à la constitution de données en appelant le 02 41 69 80 69 (7 jours sur 7 pour les constatations sur le territoire des Pays de la Loire).

Pour en savoir plus sur l'omaa : <https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>.